



Rennes, le 28 Juin 2011

M. Jean-Charles GODET
Président de la Commission Sportive

Aux clubs engagés
En coupe d'Ille-et-Vilaine.

Objet : Adaptation du règlement.

Madame, Monsieur,

Au vu du nombre d'équipes inscrites en coupe d'Ille-et-Vilaine, Le comité directeur, lors de sa réunion du 27 juin dernier, a validé les changements suivants :

En Séniors Masculins : 54 équipes engagées, réparties en 14 poules de 4.

Les 2 premiers de chaque poule qualifiés pour les 1/16ème de finale, soit 28 équipes. Il y aura donc 4 équipes exemptes de ces 1/16ème de finale.

En Séniors Féminins : 43 équipes engagées, réparties en 10 poules de 4 et 1 poule de 3.

Les 3 premiers dans les poules de 4 sont qualifiés, soit 30 équipes.

Les 2 premiers de la poule de 3 sont qualifiés, soit 2 équipes.

Il y aura donc 32 équipes en 1/16ème de finale.

Je vous remercie d'en prendre note et de faire circuler ce complément d'information aux personnes concernées de votre club.

Bonne chance à toutes et à tous.

Sportivement.

M. Jean-Charles GODET
Président de la Commission Sportive

COMITÉ D'ILLE-ET-VILAINE de BASKETBALL